

## VERSION PUBLIQUE DU DOCUMENT

**Saisine – Liaison par autocar ≤ 100 km**

Identification de l'entité effectuant la saisine et de la personne référente	
Entité saisissante	Conseil Régional de Bretagne
Nom de la personne référente pour les échanges avec les services de l'Autorité	Laura DAMBREVILLE
Numéro de téléphone	02.99.27.10.10
Adresse email	laura.dambreville@bretagne.bzh

Projet de décision de l'autorité organisatrice de transport	
Liaison concernée	Lorient-Quimper
Identification de la ou des déclarations correspondantes (en indiquant leur numéro de publication sur le site internet de l'Autorité)	D2015-077 publiée le 7 décembre 2017 sur le site internet de l'ARAFER
Justification de l'intérêt à agir :	<p>- soit l'entité saisissante doit être une autorité organisatrice de la liaison déclarée, selon la définition du point 10° de l'article 31-1 du décret du 16 août 1985 modifié<sup>1</sup>,</p> <p>- soit la liaison déclarée doit être une liaison similaire à une liaison de l'AOT, selon la définition du point 14° du même article<sup>2</sup></p>
Projet d'interdiction ou de limitation	Cf. annexe n°8
Périmètre retenu pour l'analyse	Cf. dossier de saisine
Contrat de service public concerné	Convention TER 2007/2017

<sup>1</sup> « Autorité organisatrice d'une liaison » : autorité, au sens de l'article L. 1221-1 du code des transports, qui organise un service public régulier assurant cette liaison sans correspondance ; en cas de délégation de la compétence d'organisation à une autre autorité organisatrice, cette dernière est de plein droit l'autorité organisatrice concernée ; en cas de délégation des attributions du Syndicat des transports d'Île-de-France à une

<sup>2</sup> « Liaison similaire à une liaison d'une autorité organisatrice » : liaison soumise à régulation dont l'origine et la destination se situent à une distance respective de l'origine et de la destination de celle de l'autorité, mesurée en ligne droite, d'au plus 5 km, cette valeur étant portée à 10 km entre les origines ou entre les destinations des deux liaisons si elles sont situées en région d'Île-de-France.

<b>Données de trafic et de revenus</b>	
Données de trafic sur l'origine – destination concernée, détaillées par groupe tarifaire si cette information est disponible	voyages en 2014 (donnée confidentielle) voir annexe n°4
Données de trafic sur le périmètre retenu par l'AOT pour apprécier l'atteinte portée aux services qu'elle organise	voyages en 2014 (donnée confidentielle) Voir annexe n°4
Ressources générées sur l'origine – destination concernée, détaillées par groupe tarifaire si cette information est disponible	euros en 2014 (il s'agit d'une estimation, donnée confidentielle) voir annexe n°6
Revenus sur le périmètre retenu par l'AOT pour apprécier l'atteinte portée aux services qu'elle organise	euros en 2014 (donnée confidentielle) voir annexe n°7
Données de comptage de la liaison concernée	Cf. annexe n°5
Répartition horaire du trafic de la liaison concernée	Cf. annexe n°4 bis
Contribution publique relative au périmètre retenu par l'AOT pour apprécier l'atteinte portée aux services qu'elle organise	euros en 2014 (donnée confidentielle, extraction comptes par lignes) voir annexe n°7
Si elles sont disponibles, données relatives aux coûts supportés par l'exploitant sur le périmètre retenu par l'AOT pour apprécier l'atteinte portée aux services qu'elle organise	non disponible

<b>Evaluation de l'impact</b>	
Evaluation motivée de l'atteinte substantielle portée au service conventionné par les services routiers librement organisés, en termes de trafic et de ressources	Cf. dossier de saisine

<b>Autres</b>	
Justification du champ d'application du projet de décision, en ce qui concerne en particulier les liaisons similaires à celle de l'AOT et les liaisons dont la jonction permet d'assurer celle-ci	Cf. dossier de saisine
Si le projet de décision couvre des liaisons dont la jonction permet d'assurer avec correspondance la liaison concernant l'autorité organisatrice, les raisons d'intérêt général motivant la portée de la décision sur chacune de ces liaisons	Sans objet

**Dossier de saisine**  
**Déclaration de liaison de la société Eurolines entre Quimper et Lorient**

## Sommaire

1 Existence d'un service conventionné.....	2
2 Analyse de la substituabilité.....	3
a)Analyse des fréquences journalières et hebdomadaires.....	3
b)Analyse des horaires.....	4
c)Analyse des temps de parcours.....	5
d)Conclusion sur la substituabilité des services conventionnés par rapport aux services librement organisés (analyse croisée des trois critères sur les services considérés substituables) .....	6
3 Estimation du risque d'atteinte à l'équilibre économique.....	9
4 Appréciation du caractère substantiel du risque d'atteinte.....	10

## **1 Existence d'un service conventionné**

---

Le transporteur Eurolines a déclaré auprès de l'ARAFER son intention de commercialiser des services sur la ligne Quimper - Lorient conformément à *la section 2 du décret n°2015-1266 du 13 octobre 2015 relative aux services réguliers interurbains de transport public routier librement organisés* :

- Déclaration D2015-77 publiée le 7 décembre 2015 sur le site internet de l'ARAFER  
Liaison de 65,7 km par autocar entre Quimper et Lorient

En vertu de *l'article L2121-3 du code des transports*, la Région Bretagne est en charge de l'organisation du service public régional de transport de voyageurs TER Bretagne, et assure notamment la liaison Quimper-Lorient sans correspondance par le biais des missions suivantes (voir fiches horaires annexe n°1) :

- Quimper - Rennes
- Brest - Quimper - Nantes
- Redon - Vannes - Lorient - Quimper

Ces missions sont réparties dans les marchés (FC12K) ci-dessous :

- Interville Ligne Sud
- Brest - Redon
- Quimper - Lorient
- Quimper - Redon
- Quimper - Redon (vers Nantes)
- Rennes - Quimper

L'exploitation commerciale de ces lignes est confiée à SNCF dans le cadre de l'exécution de la convention d'exploitation du service public régional de voyageurs TER Bretagne conclue le 13 mars 2007 entre la Région Bretagne et SNCF et ses différents avenants jusqu'au 31 décembre 2017.

## 2 Analyse de la substituabilité

Conformément à l'article 24 de la décision n°2015-039 du 21 octobre 2015 de l'ARAFER, l'appréciation de la substituabilité entre les services doit porter sur la comparaison de trois critères exposés ci-dessous :

- Les fréquences journalières et hebdomadaires
- Les horaires
- Le temps de parcours

Pour l'analyse de ces trois critères nous prendrons l'hypothèse d'un report possible à plus ou moins 1h du créneau horaire proposé dans le cadre de la liaison librement organisée. Cependant, même si la notion de tarif n'entre pas en ligne de compte, l'attractivité d'une offre au regard de son coût pour le voyageur peut avoir des impacts sur l'ensemble des trains de la journée effectuant le même trajet que la ligne d'autocar Eurolines. Nous pouvons donc considérer que l'hypothèse retenue est plutôt défavorable au TER.

### a) Analyse des fréquences journalières et hebdomadaires

- Dans le sens Quimper vers Lorient

Le tableau ci-dessous représente les fréquences journalières et hebdomadaires globales de Quimper vers Vannes en hiver (ce qui représente 85% de l'année).

	Liaison TER	Liaison Eurolines
De lundi à jeudi	16 trains/jour	1 service/jour
Vendredi	16 trains/jour	1 service /jour
Samedi	6 trains/jour	1 service /jour
Dimanche	10 trains/jour	1 service /jour
Total hebdomadaire	96 trains/semaine	7 services /semaine

1 service = 2 autocars

Afin de mieux apprécier la substituabilité de l'offre sur le créneau horaire proposé il est important de faire un focus sur l'intervalle de report estimé à plus ou moins une heure de l'horaire de départ proposé par Eurolines, soit dans entre 8h15 et 10h15 dans ce sens.

	Liaison TER		Liaison Eurolines
	Hiver	Eté	Hiver et été
De lundi à jeudi	1 train/jour	3 trains/jour	1 service/jour
Vendredi	1 train/jour	3 trains/jour	1 service /jour
Samedi	1 train/jour	1 trains/jour	1 service /jour
Dimanche	1 train/jour	1 trains/jour	1 service /jour
Total hebdomadaire	7 trains/semaine	17 trains/semaine	7 services /semaine

1 service = 2 autocars

En hiver, tout au long de la semaine les fréquences sont identiques entre les deux services sur cet intervalle de 2 heures.

En été, tout au long de la semaine les fréquences sont relativement similaires entre les deux services sur ce créneau horaire.

- Dans le sens Lorient vers Quimper

Le tableau ci-dessous représente les fréquences journalières et hebdomadaires globales de Vannes vers Lorient en hiver (ce qui représente 85 % de l'année).

	Liaison TER	Liaison Eurolines
--	-------------	-------------------

De lundi à jeudi	11 trains/jour	1 service/jour
Vendredi	12 trains/jour	1 service /jour
Samedi	7 trains/jour	1 service /jour
Dimanche	6 trains/jour	1 service /jour
Total hebdomadaire	69 trains/semaine	7 services /semaine

1 service = 2 autocars

Afin de mieux apprécier la substituabilité de l'offre sur le créneau horaire proposé il est important de faire un focus sur l'intervalle de report (plus ou moins une heure de l'horaire de départ proposé par Eurolines) soit dans notre cas entre 8h15 et 10h15.

	Liaison TER		Liaison Eurolines
	Hiver	Eté	Hiver + été
De lundi à jeudi	4 trains/jour	4 trains/semaine	1 service/jour
Vendredi	4 trains/jour	4 trains/semaine	1 service /jour
Samedi	1 train/jour	1 trains/jour	1 service /jour
Dimanche	2 trains/jour	2 trains/jour	1 service /jour
Total hebdomadaire	23 trains/semaine	23 trains/semaine	7 services /semaine

1 service = 2 autocars

La semaine sur cet intervalle de deux heures, la fréquence de la liaison conventionnée est de 4 trains par jour ce qui représente une offre relativement dense et dont le complément n'apporte pas une fréquence supplémentaire puisque positionné sur un créneau horaire quasi-identique à celui du train.

Le week-end, la fréquence du service libre est proche voire similaire à la fréquence du service conventionnée sur cet intervalle de 2h.

Ce critère devra être croisé avec les horaires afin de statuer sur la complémentarité des deux services.

### b) Analyse des horaires

Vous trouverez ci-dessous un extrait des données de l'annexe 2 avec les horaires de départ des trains considérés substituables (voir tableau détaillé annexe n° 2).

Rappel: nous prendrons l'hypothèse d'un report possible à plus ou moins 1 heure du créneau horaire proposé dans le cadre de la liaison librement organisée. Cependant, même si la notion de tarif n'entre pas en ligne de compte, l'attractivité d'une offre au regard de son coût pour le voyageur peut avoir des impacts sur l'ensemble des trains de la journée effectuant le même trajet que la ligne d'autocar Eurolines. Nous pouvons donc considérer que l'hypothèse retenue est plutôt défavorable au TER.

- Dans le sens Quimper vers Lorient :

Le départ proposé par le transporteur Eurolines est à 9h15, l'intervalle de report prend donc en compte les départs compris entre 8h15 et 10h15.

	Liaison TER		Liaison Eurolines
	Hiver	Eté	Hiver + été
De lundi au vendredi	9:28	8:41 9:28 10:02	9:15
Samedi	9:49	9:41	9:15
Dimanche	9:27	9:03	9:15

L'horaire proposé par le transporteur Eurolines vient directement concurrencer :

- En hiver :

- 1 TER par jour du lundi au dimanche
- En été :
  - 3 TER par jour du lundi au vendredi
  - 1 TER par jour le samedi et le dimanche

Force est de constater que tout au long de la semaine en hiver et en été, l'horaire du service journalier proposé par le transporteur Eurolines est calé sur un horaire très proche de la liaison régionale (de 12 à 34 minutes d'écart en hiver et de 12 à 26 minutes d'écart en été entre l'horaire de départ de la liaison librement organisée et l'horaire du départ le plus proche de la liaison conventionnée). Dès lors, le caractère complémentaire du service librement organisé par rapport au service public est remis en cause sur ces services horaires.

- Dans le sens Lorient vers Quimper :

Le départ proposé par le transporteur Eurolines est à 18h45, l'intervalle de report prend donc en compte les départs compris entre 17h45 et 19h45.

	Liaison TER Horaires de départ		Liaison Eurolines Horaires de départ
	Hiver	Eté	Hiver + été
De lundi à jeudi	17:50	18:18	18:45
	18:18	17:46	
	18:41	18:30	
	19:42	19:41	
Vendredi	17:57	17:53	18:45
	18:26	18:45	
	18:40	18:17	
	19:42	19:41	
Samedi	18:36	18:18	18:45
Dimanche	18:37	18:25	18:45
	19:42	18:37	

De la même manière, dans le sens Lorient vers Quimper tout au long de la semaine, l'horaire du service journalier proposé par le transporteur Eurolines est calé sur un horaire très proche de la liaison régionale (de 4 à 9 minutes d'écart en hiver et de 0 à 27 minutes d'écart en été entre l'horaire de départ de la liaison librement organisée et l'horaire du départ le plus proche de la liaison conventionnée).

L'horaire proposé par le transporteur Eurolines vient directement concurrencer en hiver et en été:

- 4 TER par jour du lundi au vendredi
- 1 TER le samedi
- 2 TER le dimanche

### c) Analyse des temps de parcours

L'analyse des temps de parcours sera effectuée sur chaque sens et sur les trains potentiellement substituables :

- Dans le sens Quimper vers Lorient

Nous prendrons les trains dont le départ est prévu entre 8h15 et 10h15.

	Liaison TER		Liaison Eurolines
	Hiver	Eté	Hiver + été
De lundi à Jeudi	9:28 – 40 min	8:41 – 35 min 9:28 – 40 min 10:02 – 40 min	9:15 - 1h
Samedi	9:49 – 34 min	9:41 – 36 min	9:15 - 1h
Dimanche	9:27 – 35 min	9:03 – 35 min	9:15 - 1h

Le temps de parcours moyen des trains potentiellement substituables (entre 9h15 et 11h15) est de 38 minutes en hiver et en été.

Dans ce sens, le temps de parcours par autocar est proche de celui du train, la liaison par autocar rentre donc en concurrence avec le train.

- Dans le sens Lorient vers Quimper

	Liaison TER		Liaison Eurolines
	Hiver	Eté	Hiver + été
De lundi à jeudi	17:50 – 44 min 18:18 – 34 min 18:41 – 42 min 19:42 – 39 min	18:18 – 39 min 17:46 – 46 min 18:30 – 34 min 19:41 – 39 min	18:45
Vendredi	17:57 – 39 min 18:26 – 41 min 18:40 – 39 min 19:42 – 39 min	17:53 – 39 min 18:45 – 38 min 18:17 – 43 min 19:41 – 39 min	18:45
Samedi	18:36 – 41 min	18:18 – 39 min	18:45
Dimanche	18:37 – 34 min 19:42 – 39 min	18:25 – 39 min 18:37 – 34 min	18:45

Le temps de parcours moyen sur une semaine des trains potentiellement substituables (entre 16h45 et 18h45) est de 39 minutes en hiver et de 38 minutes en été.

Dans ce sens, le temps de parcours par autocar est proche de celui du train, la liaison par autocar rentre donc également en concurrence avec le train.

Pour conclure sur les deux sens, les temps de parcours proposés dans le cadre de la liaison par autocar du transporteur Eurolines sont attractifs. Cette analyse met en avant la concurrence entre les services librement organisés et les services conventionnés.

#### d) Conclusion sur la substituabilité des services conventionnés par rapport aux services librement organisés (analyse croisée des trois critères sur les services considérés substituables)

- Dans le sens Quimper vers Lorient

Suite à l'analyse croisée des trois critères précédents, nous pouvons conclure que la liaison proposée par Eurolines est directement en position de substituabilité avec la liaison conventionnée toute la semaine en hiver et en été.

En effet, l'analyse croisée des horaires et des fréquences des différents services montre que sur l'intervalle de deux heures les horaires de ces deux services sont trop proches pour pouvoir être considérés comme complémentaires. L'analyse du temps de parcours met en avant les temps de parcours attractifs des services librement organisés et vient appuyer la substituabilité des services conventionnés.

Le tableau ci-dessous synthétise les services substituables de l'offre conventionnée par rapport aux services de l'offre de transport librement organisée.

Liaison conventionnée TER	Liaison librement organisée Eurolines
Hiver	
TER n°858260 Départ à 9h28 Temps de parcours : 40 min Régime de circulation : du lundi au vendredi	
TER 858288 Départ à 9h49 Temps de parcours : 34 min Régime de circulation : le samedi	Départ à 9h15 Temps de parcours : 1h00 Régime de circulation : lundi à dimanche
TER n°858384 Départ à 9h27 Temps de parcours : 35 min Régime de circulation : le dimanche	
Eté	
TER n°858280 Départ à 8h41 Temps de parcours : 35 min Régime de circulation : du lundi au vendredi	
TER n°858284 Départ à 9h03 Temps de parcours : 35 min Régime de circulation : le dimanche	
TER n°858260 Départ à 9h28 Temps de parcours : 40 min Régime de circulation : du lundi au vendredi	Départ à 9h15 Temps de parcours : 1h00 Régime de circulation : lundi à dimanche
TER n°856288 Départ à 9h41 Temps de parcours : 36 min Régime de circulation : le samedi	
TER n°856618 Départ à 10h02 Temps de parcours : 40 min Régime de circulation : le dimanche	

- Dans le sens Lorient vers Quimper

Liaison conventionnée TER	Liaison librement organisée Eurolines
Hiver	
TER n°856529 Départ à 17h50 Temps de parcours : 44 min Régime de circulation : du lundi au jeudi	
TER n°856647 Départ à 17h57 Temps de parcours 39 min Régime de circulation : le vendredi	
TER n°856649 Départ à 18h18 Temps de parcours : 34 min Régime de circulation : du lundi au jeudi	
TER 856535 Départ à 18h26 Temps de parcours : 41 min Régime de circulation : le vendredi	
TER n°858291 Départ à 18h36 Temps de parcours : 34 min Régime de circulation : le samedi	Départ à 18h45 Temps de parcours : 1h00 Régime de circulation : lundi à dimanche
TER n°858283 Départ à 18h37 Temps de parcours : 34 min Régime de circulation : le dimanche	
TER n°856661 Départ à 18h40 Temps de parcours : 39 min Régime de circulation : le vendredi	
TER n°856537 Départ à 18h41 Temps de parcours : 42 min Régime de circulation : du lundi au jeudi	
TER n°856675 Départ à 19h42 Temps de parcours : 39 min Régime de circulation : toute la semaine sauf le samedi	
Eté	
TER n°856647 Départ à 17h53 Temps de parcours : 39 min Régime de circulation : le vendredi	Départ à 18h45 Temps de parcours : 1h00 Régime de circulation : lundi à dimanche
TER n°856657 Départ à 18h18 Temps de parcours : 39 min Régime de circulation : du lundi au jeudi	
TER n°858281 Départ à 18h18 Temps de parcours : 34 min Régime de circulation : le samedi	

TER n°856663 Départ à 18h45 Temps de parcours : 38 min Régime de circulation : le vendredi
TER n°856525 Départ à 17h46 Temps de parcours : 46 min Régime de circulation : du lundi au jeudi
TER n°856533 Départ à 18h17 Temps de parcours : 43 min Régime de circulation : le vendredi
TER n°856659 Départ à 18h25 Temps de parcours : 39 min Régime de circulation : le dimanche
TER n°858385 Départ à 18h30 Temps de parcours : 34 min Régime de circulation : du lundi au jeudi
TER n°858283 Départ à 18h37 Temps de parcours : 34 min Régime de circulation : le dimanche
TER n°856675 Départ à 19h41 Temps de parcours : 39 min Régime de circulation : du lundi au vendredi

On peut donc conclure que la liaison proposée par Eurolines est directement en position de substituabilité dans ce sens avec les liaisons conventionnées, car les 3 critères sont réunis.

Dans ce sens également, l'analyse croisée des horaires et des fréquences des différents services montre que sur l'intervalle de deux heures les horaires de ces deux services sont trop proches pour pouvoir être considérés comme complémentaires. L'analyse du temps de parcours met en avant les temps de parcours attractifs des services librement organisés et vient appuyer la substituabilité des services conventionnés.

### 3 Estimation du risque d'atteinte à l'équilibre économique

Conformément aux directives de l'ARAFER nous prendrons pour hypothèse :

« [...] que les places proposées par le service librement organisé seront remplies à hauteur de 60 à 90% par des voyageurs qui utilisaient préalablement le service conventionné [...]. »

Dans notre cas, le transporteur a déclaré deux cars d'une capacité respectives de 50 places soit 100 usagers au total par départ. De ce fait, par service horaire il faut compter entre 60 et 90 usagers qui utilisaient préalablement le service conventionné.

(Voir calcul de la perte de recette en annexe n°6)

En synthèse, la liaison proposée par Eurolines représenterait une perte annuelle de recettes entre €  
et € soit :

- entre % et % des recettes générées sur la liaison Vannes – Lorient (deux sens confondus)
- entre % et % des recettes générées par les 3 lignes Quimper – Rennes, Brest – Quimper – Nantes, Redon – Vannes – Lorient – Quimper (en reprenant les marchés qui intègrent la liaison Quimper-Lorient, ces lignes sont des lignes majeurs de l'axe sud qui en comprend au total 5)
- une hausse de la contribution publique du conseil régional de Bretagne de % à % sur ces trois lignes majeures.

A la vue des comptages 2014 sur l'ensemble des trains considérés comme substituables (horaire de départ à plus ou moins 1h de l'horaire proposé par Eurolines), il y a en moyenne sur toute l'année :

- 163 voyages par jour qui pourraient potentiellement se reporter sur le service Eurolines, soit environ 81 usagers potentiellement intéressés pour un départ entre 17h45 et 19h45 dans le sens Lorient vers Quimper (en prenant pour hypothèse qu'un voyageur fait en moyenne 1 AR sur cette ligne par jour)
- 113 voyages par jour qui pourraient potentiellement se reporter sur le service d'Eurolines, soit environ 56 usagers pour un départ entre 16h45 et 17h45 dans le sens Quimper vers Lorient (en prenant pour hypothèse qu'un voyageur fait en moyenne 1 AR sur cette ligne par jour)

Sachant que la société Eurolines a déclaré deux cars de 50 personnes chacun pour chaque service, 60 % à 90% de la capacité maximale représente donc 60 à 90 usagers.

A la vue de la fréquentation des trains considérés substituables (sur l'ensemble des plages de report) et de l'intervalle de report proposé par l'ARAFER, nous pouvons nous situer dans la fourchette basse (60 % de report) dans le sens Quimper vers Lorient et dans la fourchette haute (80% de report) dans le sens Lorient vers Quimper, soit      € de perte de recettes ce qui représenterait :

- % des recettes générées sur la liaison Vannes – Lorient (deux sens confondus)
- % des recettes générées par les 3 lignes Quimper – Rennes, Brest – Quimper – Nantes, Redon – Vannes – Lorient – Quimper (en reprenant les marchés qui intègrent la liaison Quimper-Lorient, ces lignes sont des lignes majeurs de l'axe sud qui en comprend au total 5). Rappelons que la fréquentation de l'origine-destination Lorient-Quimper représente % de ces trois lignes, ce ratio doit rentrer en compte lors de l'analyse de l'atteinte économique.
- une hausse de la contribution publique du conseil régional de Bretagne de % sur ces trois lignes majeurs

Compte tenu de ces estimations, l'atteinte à l'équilibre économique de la liaison Vannes-Lorient (deux sens confondus) est indéniable.

Enfin, sachant que la fréquentation de l'origine-destination Lorient-Quimper (deux sens confondus) représente % de la fréquentation totale des trois lignes majeurs de l'axe sud et que la perte de recette sur ces trois lignes est du même ordre de grandeur à savoir %, cela vient corroborer l'affirmation énoncée dans le paragraphe précédent.

#### **4 Appréciation du caractère substantiel du risque d'atteinte**

---

Eu égard des estimations chiffrées précédemment, à savoir une perte annuelle de recettes de l'ordre de €, l'atteinte doit être considérée comme substantielle.

**De plus, il est important de rappeler que les horaires de départ proposés par Eurolines sont clairement calés sur des horaires de trains, ce qui ne répond en aucun cas à l'objectif de complémentarité des services librement organisés avec les services conventionnés, conformément aux dispositions de la loi.**

Par ailleurs, cette liaison est un marché d'opportunités pour la société Eurolines sur une liaison longue distance Quimper – Lorient - Vannes (les horaires d'arrivée et de départ à Lorient coïncident) avec un coût marginal.

Enfin, il est important de noter que le service librement organisé par Eurolines porte non seulement atteinte aux services TER mais également aux services TGV (qui n'ont pas été mentionnés dans cette analyse) avec lesquels des correspondances existent et qui assurent également la liaison Lorient – Quimper.

## Annexe n°1

### Fiches horaires

## Rennes → Vannes → Lorient → Quimper

N'oubliez pas de vous reporter aux renvois ci-dessous

PÉRIODE DU 04 JANVIER AU 03 AVRIL 2016

LUNDI À VENDREDI (SAUF FÉTÉS)												Samedi et dimanche												
Jours de circulation	Lun.	M.	Mar.	Mer.	Jeudi	Ven.	Samedi	Dim.	Lun.	M.	Mar.	Mer.	Jeudi	Ven.	Samedi	Dim.	Lun.	M.	Mar.	Mer.	Jeudi	Ven.		
	856631	856603	856609	8705	856627	8715	856641	8717	856211	856261	856647	856649	856655	856661	8729	856685	856675	8737	8739	8747	8759	8761	8737	
RENNES	06.36	07.23	09.24	10.36	12.17	13.40	14.22	16.10	16.29	16.36	16.53	17.17	17.27	17.50	19.01	19.18	20.22	20.29	21.49	22.03	22.38			
Mesac-Guijpy	06.45	07.07	10.59	10.59	11.27	12.59	14.20	14.56	16.33	17.16	17.16	18.11	18.38	19.44	19.44					21.20	22.32	22.45	23.20	
Redon	07.12	07.35	08.05		11.42			15.17	16.04	16.54	17.17	17.38		18.52						21.34				
Ouest-Bretagne	07.27	07.53						16.19	17.09															
VANNES	08.07	08.30	10.28	11.56	13.25	14.47	15.27	16.33	17.23	17.47	17.42	18.04	18.22	18.35	19.07	20.08	20.10	20.22	21.26	21.47	22.58	23.11		
Auray	07.53	08.18	10.41	12.09	13.38	15.00	15.42	16.46	17.36	18.00		18.17	18.36		19.20		20.24	20.37					23.24	
Hennebont	08.06	08.37		12.22				16.59	17.49			18.32		19.34										
LORIENT	08.14	08.43	08.56	11.00	12.30	13.57	15.17	16.04	17.07	17.57	18.18	18.40	18.56	19.42		20.43	20.57	21.53	23.31	23.42	00.18			
Quimperlé	08.26				12.42	14.10			17.19	18.09		18.52		19.54					21.11		23.45	23.55		
Rosporden	08.41				12.57	14.27			17.35	18.24		19.07		20.09					21.27		00.03	00.12		
QUIMPER	08.53	09.29	11.34	13.10	14.39	16.37	17.47	18.36	18.52	19.19	19.30		20.21		21.17	21.39	22.27	00.13	00.24	00.52				

→ Train régional financé par le Conseil régional de Bretagne.

TGV Réservation obligatoire.

○ Pour nous écrire : SNCF - Service clientèle TER  
BP 90257 - 35005 Rennes Cedex.

① Ces horaires sont donnés sous réserve de toute modification.  
SNCF 552 049 447 RCS PARIS.

② Tous les trains TER Bretagne acceptent les vélos dans la limite des emplacements prévus à cet effet et sous votre responsabilité.

Consultez l'empreinte CO<sub>2</sub> de vos trajets en vous rendant sur [snfc.com](http://snfc.com)

○ « PETITS PRIX RONDO », l'allier/retour au prix de l'aller.

Le samedi cette offre s'applique sur tous les trains TER en Bretagne !  
③ Circule jusqu'au 15 janvier et à partir du 1<sup>er</sup> mars.



RENNES/VANNES/LORIENT/QUIMPER  
Travaux de renouvellement des voies entre Hennebont et Lorient du 4 au 29/01.  
Travaux de renouvellement des voies entre Rennes et Redon du 4/01 au 1/04.  
Travaux en gare de Rennes les week-ends des 23, 24 et 30, 31/01.  
Pendant cette période, pour votre confort et votre sécurité, d'importants travaux de modernisation de la ligne seront réalisés, vous en serez informés 15 jours avant.  
Vos horaires sont susceptibles d'être modifiés.

<b>CONTACT</b>	<b>BREIZH GO</b>
Service & appels gratuit	0 800 880 562
Du lundi au vendredi de 09h15 à 20h, le samedi de 10h à 17h.	

**SITE SNCF TER BRETAGNE**



## Rennes → Vannes → Lorient → Quimper

N'oubliez pas de vous reporter aux renvois ci-dessous

PÉRIODE DU 04 JANVIER AU 03 AVRIL 2016

SAMEDI, DIMANCHE ET FÉTÉS												
Jours de circulation	856605	856615	856615	856615	856615	856615	8711	856635	856635	8715	856207	8715
	Sam.	Dim.	Sam.	Dim.	Sam.							
	9	10	9	11	9	11	10	10	11	10	11	10
	ter	ter	ter	ter	ter	ter	TGV	TGV	TGV	TGV	TGV	TGV
<b>RENNES</b>	<b>06.54</b>	<b>09.30</b>	<b>09.25</b>	<b>10.29</b>	<b>11.27</b>	<b>11.31</b>	<b>12.17</b>	<b>14.22</b>	<b>14.29</b>	<b>14.29</b>	<b>17.17</b>	<b>17.50</b>
Messac-Guiipy	07.17				12.02			14.56	14.56		18.15	18.16
Redon	07.38	10.12	10.12	10.12	11.11	11.44	12.09	12.27	12.59	13.16	15.17	16.04
Questembert	07.53					12.24		13.30		16.19	16.19	18.52
<b>VANNES</b>	<b>08.08</b>	<b>10.35</b>	<b>10.38</b>	<b>11.37</b>	<b>12.10</b>	<b>12.39</b>	<b>13.25</b>	<b>13.44</b>	<b>13.52</b>	<b>15.27</b>	<b>15.34</b>	<b>16.33</b>
Auray	08.20	10.47	10.47	10.49	11.50	12.23	12.51	13.38	13.57	14.06	15.42	15.47
Hennebont						13.05		14.10				16.59
<b>LORIENT</b>	<b>08.38</b>	<b>11.06</b>	<b>11.06</b>	<b>11.09</b>	<b>12.09</b>	<b>12.42</b>	<b>13.13</b>	<b>13.57</b>	<b>14.18</b>	<b>14.25</b>	<b>16.04</b>	<b>16.05</b>
Quimperlé	08.50	11.18	11.18	11.21		13.25		14.10	14.30	14.38		17.19
Rosporden	09.05	11.33	11.33	11.36		13.40		14.27	14.45	14.55		17.35
<b>QUIMPER</b>	<b>09.17</b>	<b>11.45</b>	<b>11.47</b>	<b>12.43</b>	<b>13.16</b>	<b>13.52</b>	<b>14.39</b>	<b>14.59</b>	<b>15.07</b>	<b>16.37</b>	<b>16.39</b>	<b>17.47</b>

ter Train régional financé par le Conseil régional de Bretagne.

TGV Réservation obligatoire.

Pour nous écrire : SNCF - Service clientèle TER  
BP 90257 - 35005 Rennes Cedex.

① Ces horaires sont sous réserve de toute modification.  
② SNCF 552 049 447 RCS PARIS.

③ Tous les trains TER Bretagne acceptent les vélos dans la limite des emplacements prévus à cet effet et sous votre responsabilité.

Consultez l'empreinte CO<sub>2</sub> de vos trajets en vous rendant sur [sncf.com](http://sncf.com)

④ « PETITS PRIX RONDS » : l'aller/retour au prix de l'aller.

Le samedi cette offre s'applique sur tous les trains TER en Bretagne !

⑤ Circule les 24 et 31 janvier.

⑥ Circule les 10 et 17 janvier ; à partir du 7 février.

⑦ Ne circule pas les 24 et 31 janvier.

⑧ Ne circule pas les 23 et 30 janvier.

⑨ Circule les 23 et 30 janvier.

⑩ Circule uniquement le 20 février.

⑪ Circule du 23 jan au 27 février.

⑫ Circule les 23 et 30 janvier.

⑬ Circule les 9 et 16 janvier ; à partir du 6 février.

⑭ Circule jusqu'au 2 avril sauf les 23 et 30 janvier.

⑮ Ne circule pas le 20 février.

⑯ Circule les 6, 13, 20 et 27 février.

⑰ Circule les 9 et 16 janvier ; à partir du 5 mars.

⑱ Circule du 23 jan au 27 février.

⑲ Circule uniquement le 20 février.

CONTACT	
0 800 880 562	Service Supercitoyens

Pour vos déplacements en Bretagne :  
**BREIZHGO.com**  
La Bretagne en transports publics



Ré<sup>g</sup>ion  
**BRETAGNE**

+ TGV BREIZH

TRANSPORT PUBLIC RÉGIONAL  
Un réseau pour tous, un service pour chacun





## BREST → QUIMPER → NANTES

N'oubliez pas de vous reporter aux renvois ci-dessous

PÉRIODE DU 04 JANVIER AU 03 AVRIL 2016

LUNDI À VENDREDI (SAUF FÉTES)											
Jours de circulation	Lun.	Mar.	Mer.	Jeudi	Ven.	Samedi	Lun.	Mai	Mer.	Jeudi	Ven.
<b>BREST</b>	<b>07.04</b>	<b>07.05</b>	<b>05.34.00</b>	<b>05.32.00</b>	<b>05.66.02</b>	<b>05.62.02</b>	<b>07.18</b>	<b>05.82.38</b>	<b>05.48.10</b>	<b>05.21.60</b>	<b>05.01.12</b>
<b>QUIMPER</b>	<b>04.13</b>	<b>05.28</b>	<b>06.12</b>	<b>06.32</b>	<b>09.07</b>	<b>09.28</b>	<b>11.26</b>	<b>11.39</b>	<b>12.30</b>	<b>13.17</b>	<b>13.17</b>
Rosporden	05.41		06.46		09.40		12.42		13.29	13.29	15.24
Quimperlé	05.56		07.02		09.55		12.57		13.44	13.44	15.39
Lorient	04.50	04.56	06.07	06.45	07.17	10.08	12.16	13.10	13.57	13.57	14.06
Hennebont		06.14			10.14				15.58	16.36	16.41
Auray	05.09		06.28	07.02	07.35	10.29	12.36	13.28	14.14	14.14	14.23
<b>VANNES</b>	<b>05.22</b>	<b>05.23</b>	<b>06.40</b>	<b>07.15</b>	<b>07.49</b>	<b>10.41</b>	<b>12.50</b>	<b>13.40</b>	<b>14.29</b>	<b>14.26</b>	<b>14.36</b>
Ouest-Bretagne		06.54			10.56		13.54		14.45	14.40	14.49
<b>REONN</b>	<b>05.45</b>	<b>05.46</b>	<b>07.08</b>	<b>07.39</b>	<b>08.12</b>	<b>11.10</b>	<b>13.13</b>	<b>14.08</b>	<b>15.03</b>	<b>14.54</b>	<b>15.03</b>
<b>REONN</b>	<b>06.20</b>	<b>06.46</b>	<b>07.18</b>	<b>07.48</b>	<b>08.51</b>	<b>11.12</b>	<b>14.23</b>	<b>15.05</b>	<b>14.56</b>	<b>15.05</b>	<b>16.55</b>
St-Gildas-des-Bois		06.33	07.00	07.31	08.01	09.03					
Roncq-Bretau	06.43	07.11	07.38	08.09	09.12	11.29			14.39		17.11
Savennay	06.53	07.23	07.49	08.18	09.22	11.40			14.49	15.27	15.27
<b>NANTES</b>			<b>07.45</b>	<b>08.12</b>	<b>08.40</b>	<b>09.45</b>	<b>12.01</b>		<b>15.12</b>	<b>15.50</b>	<b>15.50</b>
									<b>17.45</b>		<b>18.35</b>
										<b>19.31</b>	<b>20.15</b>
										<b>21.10</b>	<b>21.27</b>
											<b>22.35</b>

→ Train régional financé par le Conseil régional de Bretagne.

TGV Réservation obligatoire.

Autocar déparremental du réseau Penn-ar-Bed.

Pour nous écrire : SNCF - Service clientèle TER

BP 90257 - 35005 Rennes Cedex.

Ces horaires sont donnés sous réserve de toute modification.

SNCF 552 049 447 RCS PARIS.

① Tous les trains TER Bretagne acceptent les vélos dans la limite des emplacements prévus à cet effet et sous votre responsabilité.

② Les vélos ne sont pas acceptés dans les autocars TER.

③ Pour l'ensemble des liaisons Brest - Quimper, consultez la fiche horaire ligne «Brest - Quimper».

Consultez l'empreinte CO2 de vos trajets en vous rendant sur [sncf.com](http://sncf.com)

④ Circule aussi le 29 mars.

⑤ Ne circule pas le 29 mars.

⑥ Circule les 8, 15 janvier, 4, 11, 18 mars et 1<sup>er</sup> avril.

⑦ Circule le 22 janvier au 26 février.

⑧ Circule uniquement le 25 mars.

## INFO TRAFIC TRAVAUX



### BREST/QUIMPER/NANTES

Travaux de renouvellement des voies entre Hennebont et Lorient du 4 au 29/02.

- ① Travaux en gare de St-Gildas des Bois les 20 et 21/02.
- ② Pendant cette période, pour votre confort et votre sécurité, d'importants travaux de modernisation de la ligne seront réalisés, vous serez informés 15 jours avant.
- ③ Vos horaires sont susceptibles d'être modifiés.

CONTACT	TER BRETAGNE
④ <b>0800 880 562</b>	Service à votre disposition Ou lundi au vendredi de 8h à 20h, le samedi de 10h à 17h.

SITE SNCF TER BRETAGNE

Pour vos déplacements en Bretagne :
⑤ <b>BREIZH GO.com</b> LA BRETAGNE EN TRANSPORTS PUBLICS



TRANSPORT PUBLIC RÉGIONAL

Un réseau pour tous, un service pour chacun



## BREST → QUIMPER → NANTES

N'oubliez pas de vous reporter aux renvois ci-dessous

PÉRIODE DU 04 JANVIER AU 03 AVRIL 2016

SAMEDI, DIMANCHE ET FÉTÉS																													
Jours de circulation	9h88	855612	636324	7h44	856234	853234	852298	853238	856298	858264	856634	854922	856634	858222	856660	858226	8752	8752	856644	858224	856660	853208	853259	856664	853353	856660	854936	856674	853233
	Sam.	Sam.	Sam.	Sam.	Sam.	Sam.	Sam.	Sam.	Sam.	Sam.	Sam.	Sam.	Sam.	Sam.	Sam.	Sam.	Sam.	Sam.	Sam.	Sam.	Sam.	Sam.	Sam.	Sam.	Sam.	Sam.	Sam.	Sam.	
BREST	6	7	6	8	9	10	11	7	8	9	10	11	12	13	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24		
QUIMPER	05.44	08.28	09.27	09.49	09.49	09.49	09.49	12.21	12.21	13.21	13.29	13.31	14.21	14.31	15.46	15.57	16.28	17.14	17.19	17.33	17.50	17.57	18.29	19.06	19.18				
Rosporden								12.33	12.33	13.41	13.43	13.45	14.36	14.45	15.58	16.40		17.45	17.31	18.10	18.44		19.30						
Quimperlé								12.48	12.48	13.56	13.58	14.52	15.01	16.14	16.55	17.46		18.00	18.25	19.00	19.25		19.45						
Lorient	06.20		09.10	10.02	10.02	10.23	10.23	10.23	13.00	13.00	14.08	14.11	15.07	15.17	16.26		17.08	17.50	17.59	18.13	18.39		19.15		19.58				
Hennebont								13.06	13.06	14.15	14.17		16.33				17.14										20.04		
Auray	06.39		09.33					13.20	13.20	14.29	14.32	15.27	16.47				17.29	18.08		18.17		18.31		18.58		19.35		20.19	
VANNES	06.53	07.03	09.46	10.29	10.29	10.49	10.50	10.49	13.32	13.32	14.42	14.44	15.41	15.52	17.00	17.41	18.22	18.30	18.44	19.11	19.11	19.49		20.31					
Questembert	07.16							13.46	13.46	14.55	14.58		17.13				17.55										20.45		
REDON	07.23	07.33	10.11	10.53	10.53	11.13	11.13	11.17	14.00	14.00	15.09	15.11	16.04	16.17	17.27	18.09	18.65	18.59	19.12	19.36	20.12	20.58							
REDON	07.26	07.41	10.14	10.55		11.19	11.15	14.02		15.13	15.24	16.55		17.38			18.57		19.01		19.45		21.11						
St-Gildas-des-Bois			07.52													17.09				19.08		19.12		19.56		21.22			
Pontchâteau			08.00														17.17		17.55		19.15		19.19		20.04		21.29		
Savennay	08.11															17.28		18.05		19.26		19.28		20.13		21.40			
NANTES	08.15	08.32	11.09	11.41		12.00	12.00	14.47		16.10	16.11	17.50		18.28			19.48		19.50		20.34		22.04						

ter Train régional financé par le Conseil régional de Bretagne.

TGV Réservation obligatoire.

Autocar départemental du réseau Penn-ar-Bed.

Pour nous écrire : SNCF - Service clientèle TER

Bf 90257 - 85005 Rennes Cedex.

Ces horaires sont donnés sous réserve de toute modification.

SNCF 552 049 447 RCS PARIS.

Tous les trains TER Bretagne acceptent les vélos dans la limite des emplacements prévus à cet effet et sous votre responsabilité.

Les vélos ne sont pas acceptés dans les autocars TER.

Pour l'ensemble des liaisons Brest - Quimper, consultez la fiche horaire ligne Brest - Quimper.

Consultez l'empreinte CO2 de vos trajets en vous rendant sur [sncf.com](http://sncf.com)

6 Circule les 6 et 13 février.

7 Circule les 23, 30 janvier, 6, 13 et 27 février.

8 Circule uniquement le 22 février.

9 Ne circule pas le 21 février.

10 Circule uniquement le 20 février.

11 Circule les 9 et 16 janvier ; à partir du 5 mars.

12 Circule les 28 et 30 janvier.

13 Ne circule pas les 23 et 30 janvier.

14 Ne circule pas le 27 mars.

15 Ne circule pas le 26 février.

16 Circule les 9 et 16 janvier ; à partir du 6 février.

**CONTACT TER BRETAGNE**

**0 800 880 562** Service d'appel gratuit

Du lundi au vendredi de 6h15 à 20h,  
le samedi de 10h à 21h

**SITE SNCF TER BRETAGNE**

**breizhgo.com**

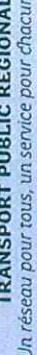
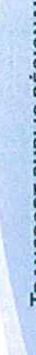
La SNCF gère les transports publics

**Pour vos déplacements  
en Bretagne :**



\* Tarif unique

**TRANSPORT PUBLIC RÉGIONAL**  
Un réseau pour tous, un service pour chacun



**SNCF**

## NANTES → QUIMPER → BREST

N'oubliez pas de vous reporter aux renvois ci-dessous

### PERIODE DU 04 JANVIER AU 03 AVRIL 2016

LUNDI À VENDREDI (SAUF FETES)											
Jours de circulation	Lun.										
	à Ven.										
NANTES	06.51	06.51	10.29	12.53	15.20	16.20	16.42	16.42	17.19	17.24	18.05
Savigny	06.34	07.15	10.51	13.15			16.50	16.51	17.28	17.45	17.56
Bonchateau	06.44	07.24	11.00	13.24			16.58	16.59	17.37	17.54	18.07
St-Gildas-des-Bois	07.32			13.32			17.10	17.11	17.51	18.05	18.22
REDON	07.01	07.43	11.16	13.45	16.02	17.22	17.38	18.02	18.38	18.53	19.44
REDON	07.12	08.05	11.27	12.28	12.59	14.20	16.04	17.22	18.21	18.52	19.08
OuestBretagne	07.27		11.42	12.45		16.19					21.34
VANNES	07.41	08.30	11.56	12.58	13.25	14.47	16.33	17.47	18.04	18.34	19.07
Auray	07.53		12.09	13.11	13.38	15.00	16.46	18.00	18.17	18.48	19.20
Hennebont	08.06		12.22	13.33		16.59			18.32	19.11	19.47
Lorient	08.14	08.56	12.30	13.41	13.57	15.17	17.07	18.18	18.40	19.17	19.42
Quimper	08.26		12.42	13.56	14.10		17.19		18.52		19.54
Rosporden	08.41		12.57	14.13	14.27		17.35		19.07		20.06
QUIMPER	08.53	09.29	10.28	13.10	14.24	14.44	17.47	18.08	18.52	19.00	19.26
BREST			12.15		16.27		19.55		20.20	21.04	22.05

⚠ Train régional financé par le Conseil régional de Bretagne.

TGV Réservation obligatoire.

⚠ Déserte assurée par autocar TER.

⚠ Pour nous écrire : SNCF - Service clientèle TER.  
BP 90257 - 35005 Rennes Cedex.

① Ces horaires sont donnés sous réserve de toute modification.  
SNCF 552 049 447 RCS PARIS.

① Tous les trains TER Bretagne acceptent les vélos dans la limite des emplacements prévus à cet effet et sous votre responsabilité.  
Les vélos ne sont pas acceptés dans les autocars TER.

⚠ Pour l'ensemble des liaisons Brest - Quimper, consultez la fiche horaire ligne Brest - Quimper.

Consultez l'empreinte G02 de vos trajets en vous rendant sur [sncf.com](http://sncf.com)

⚠ Ne circule pas les 2, 3 et 4 février.

### BREST/QUIMPER/NANTES

Travaux de renouvellement des voies entre Hennebont et Lorient du 4 au 29/01.

Pendant cette période, pour votre confort et votre sécurité, d'importants travaux de modernisation de la ligne seront réalisés, vous serez informés 35 jours avant. Vos horaires sont susceptibles d'être modifiés.



CONTACT TER BRETAGNE	0 800 880 562	Service à appeler gratuit
	Du lundi au vendredi de 6h15 à 10h, le samedi de 10h à 17h.	
<b>SITE SNCF TER BRETAGNE</b>		

Pour vos déplacements  
en Bretagne :

**BRÉIZH GO.com**  
LA RÉGION EN TRANSPORTS PUBLICS



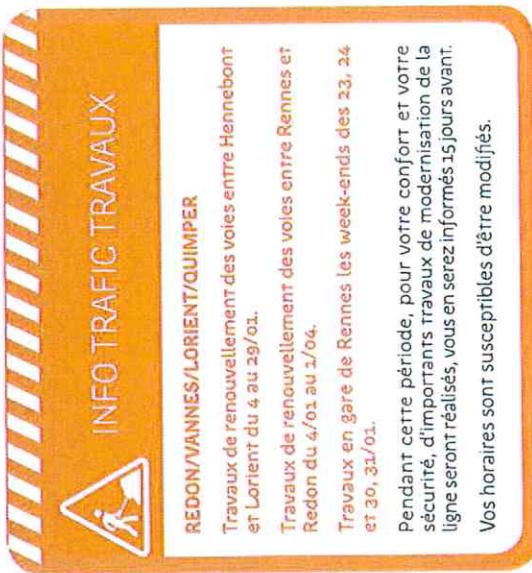
TRANSPORT PUBLIC RÉGIONAL  
Un réseau pour tous, un service pour chacun





**REDON → VANNES → LORIENT → QUIMPER**

N'oubliez pas de vous reporter aux renvois ci-dessous.



**TRANSPORT PUBLIC RÉGIONAL**  
Un réseau pour tous un service pour chacun

BRETAGNE



## QUIMPER → LORIENT → VANNES → RÉDON

N'oubliez pas de vous reporter aux renvois ci-dessous

### FÉRIODE DU 04 JANVIER AU 03 AVRIL 2016

LUNDI À VENDREDI (SAUF FETES)											
Jours de circulation	Mar.	Lun.	Mar.								
	à Ven.										
	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>27</b>	<b>28</b>	<b>29</b>	<b>30</b>	<b>31</b>	<b>01</b>	<b>02</b>
QUIMPER	TGV										
Rosporden	04.13	05.20	05.28	05.51	06.12	06.32	06.50	07.15	07.37	07.52	08.07
Bannalec				06.03		06.46	07.01	07.22	07.51	08.04	08.22
Quimperlé				06.12		07.02	07.10	07.42	08.08	08.12	09.40
Gestel				06.22		07.02	07.19	08.21	08.37	09.55	09.56
LORIENT	04.50	04.56	05.59	06.07	06.25	06.37	06.45	07.17	07.34	07.54	08.22
Hennebont		06.14		06.31		06.38		07.10		07.41	08.01
Branderion										07.47	
Landévant										07.52	
Landaul-Mendon										08.51	
Auray										08.55	
Sie-Anne (Morbihan)	05.09			06.28		07.10		07.02	07.35	08.05	08.15
VANNES	05.22	05.23	06.25	06.40	06.51	07.24	07.15	07.49	08.15	08.34	08.54
Questembert				06.54		07.04	07.38		08.47		
Malansac										10.56	10.56
RÉDON	05.45	05.46		07.08		07.21	07.53		07.39	08.12	09.01
										13.13	14.08
										14.11	14.11
										14.54	15.03
										15.17	16.17
										16.53	16.53
										17.30	17.30
										17.37	

tar Train régional financé par le Conseil régional de Bretagne.

TGV Réservation obligatoire.

TGV Pour nous écrire : SNCF - Service clientèle TER  
BP 90257 - 35005 Rennes Cedex.

Ces horaires sont donnés sous réserve de toute modification.  
SNCF 552.049 447 RCS PARIS.

Tous les trains TER Brestagne acceptent les vélos dans la limite des emplacements prévus à cet effet et sous votre responsabilité.

Consultez l'empreinte CO<sub>2</sub> de vos trajets en vous rendant sur [snfc.com](http://snfc.com).

« PETITS PRIX RONDS » : l'aller/retour au prix de l'aller.  
Le samedi cette offre s'applique sur tous les trains TER  
en Brestagne !

Travaux en gare de Rennes les week-ends des 23, 24,  
et 30, 31/01.  
Travaux de renouvellement des voies entre Rennes et  
Lorient du 4/01 au 27/01.  
Travaux de renouvellement des voies entre Rennes et  
Redon du 4/01 au 27/01.

Pendant cette période, pour votre confort et votre sécurité, d'importants travaux de modernisation de la ligne seront réalisés, vous en serez informés 15 jours avant.

Vos horaires sont susceptibles d'être modifiés.  
Circule jusqu'au 15 mars.  
Circule du 18 janvier au 29 février.  
Circule du 22 janvier au 26 février.  
Circule aussi le 29 mars.  
Ne circule pas le 29 mars.  
Circule jusqu'au 18 mars ; les 29, 30, 31 mars et 1<sup>er</sup> avril.  
Circule du lundi au vendredi du 21 au 25 mars.  
Circule les 8, 15 janvier, 4, 11, 18 mars et 1<sup>er</sup> avril.  
Circule uniquement le 25 mars.  
Ne circule pas le 25 mars.  
Circule les 21, 22, 23 et 24 mars.  
Circule jusqu'au 17 mars ; les 29, 30 et 31 mars.

1 Circule jusqu'au 15 janvier et à partir du 1<sup>er</sup> mars.

2 Circule du 18 janvier au 29 février.

3 Circule du 22 janvier au 26 février.

4 Circule aussi le 29 mars.

5 Circule jusqu'au 18 mars ; les 29, 30, 31 mars et 1<sup>er</sup> avril.

6 Circule du lundi au vendredi du 21 au 25 mars.

7 Circule les 8, 15 janvier, 4, 11, 18 mars et 1<sup>er</sup> avril.

8 Circule uniquement le 25 mars.

9 Circule jusqu'au 17 mars ; les 29, 30 et 31 mars.

10 Circule les 21, 22, 23 et 24 mars.

11 Circule les 21, 22, 23 et 24 mars.

12 Circule les 21, 22, 23 et 24 mars.

13 Circule les 21, 22, 23 et 24 mars.

14 Circule les 21, 22, 23 et 24 mars.

15 Circule les 21, 22, 23 et 24 mars.



Région BRETAGNE

\* Finistère

TRANSPORT PUBLIC RÉGIONAL  
Un réseau pour tous, un service pour chacun

## Quimper → Lorient → Vannes → Rédon

N'oubliez pas de vous reporter aux renvois ci-dessous

PÉRIODE DU 04 JANVIER AU 03 AVRIL 2016

SAMEDI, DIMANCHE ET FÊTES											
Jours de circulation	Sam.										
QUIMPER	05.44	06.35	07.06	07.37	08.28	08.39	09.27	09.49	10.35	11.39	12.03
Rosporden		06.49	07.18	07.51		08.51	08.53		10.47		
Bannalec											
Quimperlé		07.05	07.33	08.08		09.07	09.09			11.01	
Gestel											
LORIENT	04.56	06.20	07.19	07.46	08.22	09.10	09.22	09.23	10.02	10.23	11.14
Hennebont											
Brandérion											
Landévant											
Landaul-Mendon											
Auray	06.39		07.38	08.04	08.40	09.33	09.41				
Sté-Anne (Morbihan)											
VANNES	05.23	06.53	07.03	07.52	08.17	08.54	09.46	09.53	09.52	10.29	10.49
Questembert											
Malansac											
RÉDON	05.46	07.23	07.33	08.16	08.42	09.17	10.11				
SAMEDI, DIMANCHE ET FÊTES											
QUIMPER	17.44	17.57	18.29	19.18	19.43				20.35		
Rosporden		18.10	18.44	19.30						20.47	
Bannalec											
Quimperlé		18.25	19.00	19.45							
Gestel											
LORIENT	18.21	18.39	19.15	19.58	20.19	20.57	21.15				
Hennebont										20.04	
Brandérion											
Landévant											
Landaul-Mendon											
Auray	18.41	18.58	19.35	20.19	20.39	21.15	21.33				
Sté-Anne (Morbihan)											
VANNES	18.52	19.11	19.49	20.31	20.51	21.25	21.46				
Questembert											
Malansac											
RÉDON	19.36	20.12	20.58							22.10	

ter = Train régional financé par le Conseil régional de Bretagne.

TGV = Train régional financé par le Conseil régional de Bretagne.

Reservation obligatoire.

Pour nous écrire : SNCF - Service clientèle TER  
BP 90257 - 35005 Rennes Cedex.  
Ces horaires sont donnés sous réserve de toute modification.

① Tous les trains TER Bretagne acceptent les vélos dans la limite des emplacements prévus à ce effet et sous votre responsabilité.

Consultez l'empreinte CO2 de vos trajets en vous rendant sur [sncf.com](http://sncf.com)

② « PETITS PRIX RONDS » : l'aller/retour au prix de l'aller.

③ Le samedi cette offre s'applique sur tous les trains TER en Bretagne !

④ Circule les 9 et 16 janvier à partir du 5 mars.

⑤ Circule du 23 janvier au 27 février.

⑥ Circule les 23 et 30 janvier.

⑦ Circule les 9 et 16 janvier à partir du 6 février.

⑧ Circule uniquement le 21 février.

⑨ Circule les 6 et 13 février.

⑩ Circule pas le 23 et 30 janvier.

⑪ Circule les 9 et 16 janvier à partir du 6 février.

⑫ Circule pas le 21 février.

⑬ Circule pas le 21 février.

⑭ Circule pas le 27 mars.

⑮ Circule pas le 27 mars.

⑯ Circule pas le 27 mars.

⑰ Circule pas le 27 mars.

⑱ Circule pas le 27 mars.

⑲ Circule pas le 27 mars.

⑳ Circule pas le 27 mars.

㉑ Circule pas le 27 mars.

㉒ Circule pas le 27 mars.

㉓ Circule pas le 27 mars.

㉔ Circule pas le 27 mars.

㉕ Circule pas le 27 mars.

㉖ Circule pas le 27 mars.

㉗ Circule pas le 27 mars.

㉘ Circule pas le 27 mars.

㉙ Circule pas le 27 mars.

㉚ Circule pas le 27 mars.

㉛ Circule pas le 27 mars.

㉜ Circule pas le 27 mars.

㉝ Circule pas le 27 mars.

㉞ Circule pas le 27 mars.

㉟ Circule pas le 27 mars.

⑩ Circule pas le 27 mars.

⑪ Circule pas le 27 mars.

⑫ Circule pas le 27 mars.

⑬ Circule pas le 27 mars.

⑭ Circule pas le 27 mars.

⑮ Circule pas le 27 mars.

⑯ Circule pas le 27 mars.

⑰ Circule pas le 27 mars.

⑱ Circule pas le 27 mars.

⑲ Circule pas le 27 mars.

⑳ Circule pas le 27 mars.

㉑ Circule pas le 27 mars.

㉒ Circule pas le 27 mars.

㉓ Circule pas le 27 mars.

㉔ Circule pas le 27 mars.

㉕ Circule pas le 27 mars.

㉖ Circule pas le 27 mars.

㉗ Circule pas le 27 mars.

㉘ Circule pas le 27 mars.

㉙ Circule pas le 27 mars.

㉚ Circule pas le 27 mars.

㉛ Circule pas le 27 mars.

㉜ Circule pas le 27 mars.

㉝ Circule pas le 27 mars.

㉞ Circule pas le 27 mars.

㉟ Circule pas le 27 mars.



TRANSPORT PUBLIC RÉGIONAL  
Un réseau pour tous, un service pour chacun



Région  
BRETAGNE













Annexe n°2

Liste des trains entre Lorient et Quimper  
(deux sens confondus)

## Annexe n°2 Trains LT-QR

## De Lorient vers Quimper

Liste des trains au départ de Lorient et desservant Quimper (hiver)

Train	Départ à Lorient	Arrivée à Quimper	Temps de parcours	Jours de circulation								Fréquence hebdomadaire
				L	M	M	J	V	S	D		
856553	6:45	7:28	0:43	x	x	x	x	x				5
856501	7:18	8:02	0:44	x	x	x	x	x				5
856601	8:14	8:53	0:39	x	x	x	x	x				5
856605	8:38	9:17	0:39						x			1
856609	8:56	9:29	0:33	x	x	x	x	x				5
856615	10:47	11:45	0:58							x		1
856617 / 858231	11:09	11:47	0:38						x			1
856627 / 858233	12:30	13:10	0:40	x	x	x	x	x				5
856635	13:13	13:52	0:39						x			1
856413	13:41	14:24	0:43	x	x	x	x	x				5
858207	14:18	14:59	0:41						x			1
858261	17:07	17:47	0:40	x	x	x	x	x	x	x	x	7
856529	17:50	18:34	0:44	x	x	x	x					4
856647	17:57	18:36	0:39					x				1
856649 / 858211	18:18	18:52	0:34	x	x	x	x					4
856535	18:26	19:07	0:41					x				1
858291	18:36	19:10	0:34					x				1
858283	18:37	19:11	0:34					x		x		1
856661	18:40	19:19	0:39				x					1
856537	18:41	19:23	0:42	x	x	x	x					4
PROJET CAR EUROLINES	18:45	19:45	01:00	x	x	x	x	x	x	x	x	7
856675	19:42	20:21	0:39	x	x	x	x	x		x		6
856669 / 858251	19:46	20:25	0:39						x			1
858225	19:54	20:33	0:39					x				1
856433	20:32	21:10	0:38						x			1
856685	22:09	22:50	0:41						x			1

	L	M	M	J	V	S	D	Total
Fréquence journalière TER	11	11	11	11	12	7	6	69
Fréquence journalière Eurolines	1	1	1	1	1	1	1	7

Temps de parcours moyen TER	00:40
Temps de parcours moyen Eurolines	01:00

Source : Extraction plan de transport hiver 2016 théorique

Annexe n°2 Trains QR - LT  
De Quimper vers Lorient

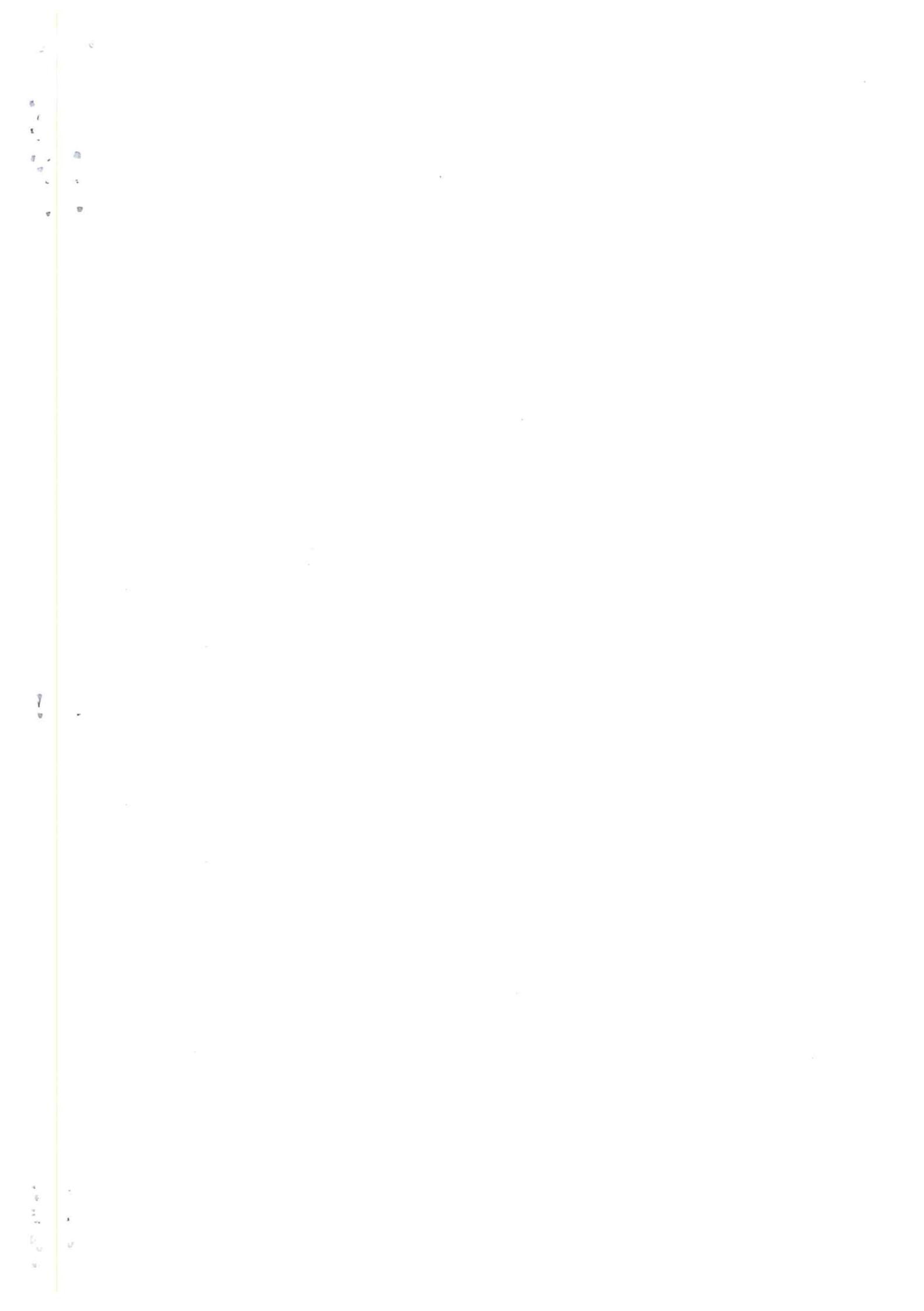
Liste des trains au départ de Quimper et desservant Lorient (hiver)

Train	Départ à Quimper	Arrivée à Lorient	Temps de parcours	Jours de circulation						
				L	M	M	J	V	S	D
856602	5:28	6:07	0:39	x	x	x	x	x		
856550	5:51	6:37	0:46	x	x	x	x	x		
856606	6:12	6:45	0:33	x	x	x	x	x		
856508	6:50	7:34	0:44	x	x	x	x	x		
856610	7:06	7:46	0:40						x	
856616	7:15	7:54	0:39	x	x	x	x	x		
856510	7:52	8:36	0:44	x	x	x	x	x	x	x
<b>PROJET CAR EUROLINES</b>	<b>09:15</b>	<b>10:15</b>	<b>01:00</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>	<b>x</b>
858284	9:27	10:02	0:35							x
858260	9:28	10:08	0:40	x	x	x	x	x		
858288	9:49	10:23	0:34						x	
856620	10:35	11:14	0:39						x	x
858264	12:21	13:00	0:39							x
856624	12:30	13:10	0:40	x	x	x	x			
856626	12:37	13:17	0:40					x		
856512	12:48	13:32	0:44	x	x	x	x	x		
858218	13:17	13:57	0:40					x		
856634	13:29	14:08	0:39					x	x	
856636	13:31	14:11	0:40							x
858202	15:12	15:52	0:40	x	x	x	x	x		
856642	15:46	16:26	0:40							x
856640	15:43	16:30	0:47					x		
856644	16:28	17:08	0:40							x
856524	16:27	17:11	0:44	x	x	x	x	x		
856654	17:13	17:50	0:37	x	x	x	x			
856528	17:21	18:04	0:43	x	x	x	x	x		
856660	17:33	18:13	0:40						x	
856666	18:00	18:39	0:39					x		
856664	17:57	18:39	0:42						x	
856534	18:07	18:51	0:44	x	x	x	x			
856668	18:35	19:15	0:40	x	x	x	x			
856674	19:18	19:58	0:40						x	
856430	20:03	20:42	0:39	x	x	x	x			
858220	20:03	20:42	0:39					x		
856680	20:35	21:15	0:40						x	

	L	M	M	J	V	S	D	Total
Fréquence journalière TER	16	16	16	16	16	6	10	96
Fréquence journalière Eurolines	1	1	1	1	1	1	1	7

Temps de parcours moyen TER	00:40
Temps de parcours moyen Eurolines	01:00

Source : Extraction plan de transport hiver 2016 théorique



ARRETE n°... du ...

Portant limitation des services de transport régulier interurbains librement organisés par la société EUROLINES sur la liaison Quimper – Lorient.

**Le Président du Conseil Régional de Bretagne**

VU la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

VU les articles L. 3111-17 et suivants du Code des transports ;

VU les articles 31-1 et suivants du décret n° 85-891 du 16 août 1985 relatif aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes ;

VU la délibération en date du ... du Conseil Régional de Bretagne ;

VU l'avis conforme rendu le ... par l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières ;

Sur proposition du Président de la Région

**CONSIDERANT CE QUI SUIT,**

La société Eurolines a déposé auprès de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières une déclaration, publiée le 7 décembre 2015, afin de faire connaître son intention de commercialiser des services de transports routiers sur la liaison Quimper-Lorient à travers un itinéraire de 65,7 kilomètres.

En tant qu'autorité organisatrice des transports collectifs d'intérêt régional en vertu de l'article L. 2121-3 du Code des transports, la Région Bretagne est en charge de l'organisation du service public régional de transport de voyageurs TER Bretagne, assurant sans correspondance la liaison Quimper – Lorient.

Conformément à l'avis conforme rendu le ... par l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières à la suite de sa saisine par la Région Bretagne le ..., il est établi que les services réguliers interurbains proposés par la société Eurolines sur la liaison Quimper – Lorient ne répondent pas à l'objectif de complémentarité fixé par la loi et portent une atteinte substantielle à l'équilibre économique de la liaison et des trois lignes citées précédemment, justifiant la prise de mesures de limitation de tels services.

**Article 1 : Mesures de limitation**

En raison de l'atteinte substantielle portée à l'équilibre économique des trois lignes Brest – Quimper – Nantes, Quimper – Rennes et Redon – Vannes – Lorient – Quimper, les services de transports réguliers interurbains de voyageurs proposés par la société Eurolines doivent être strictement limités aux horaires qui ne sont pas positionnés à plus ou moins une heure d'une liaison conventionnée.

Considérant qu'aucun service proposé par Eurolines ne respecte cette condition, les services proposés par la société Eurolines sur la liaison Vannes-Lorient doivent donc être interdits, à savoir :

- Lorient – Quimper : départ 18h45, 1h de temps de parcours, circulation quotidienne toute l'année
- Quimper – Lorient : départ 9h15, 1h de temps de parcours, circulation quotidienne toute l'année

**Article 2 : Entrée en vigueur**

Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de l'accomplissement des formalités de publication et sa transmission au Préfet de la Région. Par ailleurs, les dispositions du présent arrêté seront notifiées à la société Eurolines.

**Article 3 : Exécution du présent arrêté**

Le directeur général des services de la Région est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Bretagne dans un délai d'une semaine à compter de la publication de l'avis rendu par l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières sur son site internet.

Fait à Rennes, le ...  
Le Président